

Ramandé du XV^e siècle, il avait comme des feuilles mortes.

Je lance un coup d'œil du côté de mon gendarme. Il est vieux, ça se voit par son air, par ses yeux, par son nez, par son menton, par son nez, par son nez...

Mais le vol qui s'éloigne pendant que je visite la dernière salle. Il a peut-être bien fait tout à coup je vois, à la hauteur de mon chapeau, un François Clouet (portrait de la comtesse de Buren) le long d'un chambranle de porte.

Un coup de pioche continue et le fil de fer qui le retient, le voici dans mes mains. Il est dans une poche. Ça n'a pas été long, Attention!

J'ai de la sueur au bout des doigts. Voici le gardien qui se ramène et s'il va pousser la porte, il n'en a plus pour cinq minutes! Mes mains se crispent dans mes "profondes". C'est un seul moment. Je parle pour moi.

Pour détourner son attention, je hâte le pas et je lui dis: "Alors, c'est tout ce qu'il y a à voir? Il ne faut pas étudier ici? Je ne suis pas fatigué de sortir."

Le brave homme me suit, toujours clopiné, pressé, lui aussi, de sortir de cette glacière.

Ça n'arrive pas tous les jours, ce froid alternatif de la chaleur? Il se en descendant l'escalier.

Non, non, au contraire! Je répond le gendarme en bouclant la porte des salles avec un grand bruit de clefs.

1500 - 1200

Tout en descendant les marches, je palpe dans une de mes poches le petit portrait de Clouet. Ecole française. Renaissance. Ça me rapportera quinze cents francs comme un œuf.

La comtesse à marquer. Dans une salle d'en bas, voici des vitrines pleines d'objets exotiques. Je m'y intéresse avec affection pour dérouter un peu mon gardien. Il ne se méfie pas du tout et tend son poignet au maître sur les vitrines. Un tour de main, et voilà!

La salle suivante contient des dessins, des esquisses. Dans le fond voici un buvard de Van Ostade, une vierge attribuée au Corrège. Ces peintures sont sur bois et ne tiennent au mur que par un piston accroché à un clou. Il n'y a qu'à prendre. Mais c'est en vain.

Dans une vitrine au verre léger, ce sont là de charmantes petites peintures! Un Fantin-Latour me rapportera sept à huit cents francs. Un Porbus trouvera sa place dans la collection de J. K. ou au marché de ses yeux fermés. Et ce petit primitif, son fond d'or violet me fait penser à l'œil noir de Louis XIV!

Pour avoir ce comme un prospectus dans la rue, il y a à prendre l'impression de ces petites œuvres bêtes de ces vitrines. Une fausse clef et le tour est joué. Pourquoi que je puisse revenir!

Le vieux valet. Je suis caché par les panaches de dessins et gravures. Je me suis glissé dans la troisième salle. Au mur, voici dans un coin à portée de bras — toujours à portée de main — une petite toile de Crespi, dit-il Espagnolo (1655-1717). Une œuvre originale à point. Voilà mon affaire. J'emporte pendant que mon valet est dans le bruit de l'autre suite et l'emporte!

Je reviens sur mes pas. Je n'ai pas porté tout. Au flanc d'un moment de porte, mes courtes épingles de J. de Monpessier! C'est bitumeux, léger en même temps. Excellente occasion et pour rien! Je n'ai qu'à décrocher et à glisser sous mon pardessus dans une poche intérieure. Un, deux, trois, quatre.

"Eh bien on s'en va, hein, dis-le à l'homme qui grelotte, là-bas, en revenant à lui." Maintenez je suis pressé de filer. Heureusement, mes vagues poches dissimulent admirablement mes larcins. Je viens d'en glisser encore pour une douzaine de cents francs!

Pour pas se faire prendre. Aussi j'allonge le pas, je me hâte vers la grille où, avec urbanité, mon infatigable gardien, tout essouffé, me dit:

"Je signale vos vœux, monsieur." Je m'incline et je m'éloigne de rester reconnaissant et je redescends d'un pas calme. Je garde la clef, le train est là. Je file et me voit. Demain je serai au Angleterre. All right!

ALEX WILL

FRUILLON DU 1^{er} JANVIER — N. 24

Vengeance de Femme

DEUXIEME PARTIE

Les Naufrages de la "Titanic"

Et c'est avec un étonnement ravi que nous nous apercevons que les défilés usés des braves salles résonnent de pas menus.

Pourtant, sur les murs, au fond des vitrines, les jeunes femmes retrouvent les visages de la grande royauté royale qu'avaient connue la famille Outainoff.

Outainoff était un à la dernière descendant d'un fameux khan tartare qui lui avait apporté en dot des biens immenses, malheureusement fort diminués depuis.

Autour du château, le pays, sur une étendue considérable, appartenait encore à Ivan Outainoff, mais ses revenus étaient cependant assez modestes.

NOS DÉPÊCHES

AU SENAT

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires. — Il adopte un texte transactionnel pour l'évaluation de la propriété non bâtie.

Paris, 31 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Antonin Dubost.

La liquidation des congrégations. M. SAVARY rappelle le projet de M. Le Provost de Launay sur l'assimilation des liquidateurs aux comptables des deniers publics.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

Le Sénat vote la disjonction des articles relatifs aux crédits des périodes, construction et de Part 4 sur le texte de 4 % des bénéfices statutaires.

La Loi de Finances

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Budget de 1908

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

LA MORT

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.

Le Sénat vote la disjonction des articles concernant l'évaluation de la propriété non bâtie et les préjudices subis.